

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 357

présenté par

Mme Fiat, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, M. Lachaud, M. Larive,  
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,  
Mme Ressiguiier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 24, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de deux mois à compter de la promulgation de la présente loi, le gouvernement remet au Parlement un rapport consacré à une étude de l'accessibilité des établissements scolaires pour les élèves, les parents et les personnels en situation de handicap. Ce rapport peut envisager les rénovations essentielles à mettre en œuvre dans un plan d'urgence de rénovation pour l'accessibilité.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, les député-e-s de la France insoumise demandent au gouvernement la rédaction d'un rapport relatif à la rénovation du parc des écoles – afin de les rendre toutes accessibles aux parents, aux enfants et aux personnels en situation de handicap.

Pour instaurer un réel lien de confiance entre les élèves, les personnels, les parents et l'éducation nationale, il faut s'assurer que personne n'est laissé au bord du chemin. Il est essentiel que les écoles existantes qui ne permettent pas à toutes les personnes un accès normal soient identifiées, et qu'un plan de rénovation massif des écoles non accessibles puisse être mis en œuvre.

Nous considérons en effet que – contrairement à ce qu'a par exemple prévu la loi ORE – ce n'est pas aux élèves de s'adapter à un monde essentiellement prévu pour les personnes dites « valides », mais bien aux personnes valides de s'assurer que le monde qu'elles ont construit pour elles n'exclut personne. Il faut donc inverser notre façon de penser, pour pouvoir mettre en place de façon proactive, un monde adapté pour chacun et chacune.

La première étape de cette démarche de rénovation des écoles consiste à disposer des données essentielles sur le bâti, puis à la planification contraignante d'un grand plan de rénovation.